



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67
Membres présents : 43
· dont suppléés : 2

Membres représentés : 7

Votants : 52

Date de la convocation
02 octobre 2019

Secrétaire de séance :
BERTRAND Gilbert

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 10 octobre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni Mezières-en-Santerre, sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), FLAMANT, WU, HALL, ROUX, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT.

Messieurs AMARA, COTTARD, BERTRAND Gilbert, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, DOUCHET, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LECONTE, TEN, DEPRET, HENNEBERT, JUBERT, GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, LAMOTTE, REMY, VAN DE VELDE, LAMBERT (suppléant de M. DALRUE) DRAGONNE, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE.

● Disposaient d'un pouvoir :

M. COTTARD de M. DESROUSSEAUX, M. CAPELLE de Mme ATTAGNANT, M. VAN OOTEGHEM de M. LEVASSEUR, M. BEAUMONT de M. CARON, Mme ROUX de M. GAUMONT, Mme HALL de Mme BLONDEL, M. SZYROKI de M. CLEMENT.

● Absent(e)s :

Madame MARSEILLE,

Messieurs AUBRY, BARRE, FRANCELLE, MONTAIGNE, BINET, POTTIER, DUTILLEUX, VERMEIL, VAN GOETHEM, BERTRAND Jacques, PICARD, BIECKENS, LOGEART

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BP 2018 – BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

RAPPORT DE Monsieur Dominique LAMOTTE Vice-Président chargé des Finances

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 07 mai 2019, relative aux votes des budgets primitifs, notamment au vote du Budget Primitif 2019 Budget Annexe des Déchets Ménagers,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 30 septembre 2019,

Compte tenu des crédits disponibles et de la rigueur comptable,

Après en avoir délibéré à la majorité (Contre : 2 : Mme FLAMENT, M. LECONTE), le Conseil Communautaire :

› Entérine par voie de **Décision Modificative n°1 au BP 2019 BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS**, les ajustements budgétaires suivants :

- Dépenses d'Investissement
21 : Immobilisations corporelles

2182 : Matériel de transport : + 4500 €

- Recettes d'Investissement

10 : Dotations, fonds divers et réserves

10222 : FCTVA : + 4500 €

› Autorise le Président et le Vice-Président chargé des Finances à signer les décisions.

Envoyé en préfecture le 14/10/2019
Reçu en préfecture le 14/10/2019
Affiché le documents en rapport **SLOW**
ID : 080-200070969-20191010-2019_1010_07-DE

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 10 octobre 2019
à MEZIERES EN SANTERRE



Le Président,

Alain DOVERGNE

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 14/10/19
Affiché le 14/10/19